

Bulletin d'histoire politique

L'affaire Michaud conduit à des points essentiels Osons en prendre la mesure pour protéger les droits individuels, définir politiquement le peuple québécois et mettre en forme un projet mobilisateur

Marcel Lefebvre, Martin Pelletier and Claude Bariteau



Les années 1930 au Québec : une société à la recherche de son avenir
Volume 9, Number 2, Spring 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060455ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060455ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Lefebvre, M., Pelletier, M. & Bariteau, C. (2001). L'affaire Michaud conduit à des points essentiels : osons en prendre la mesure pour protéger les droits individuels, définir politiquement le peuple québécois et mettre en forme un projet mobilisateur. *Bulletin d'histoire politique*, 9(2), 7–9.
<https://doi.org/10.7202/1060455ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

L'affaire Michaud conduit à des points essentiels

OSONS EN PRENDRE LA MESURE POUR PROTÉGER LES DROITS INDIVIDUELS, DÉFINIR POLITIQUEMENT LE PEUPLE QUÉBÉCOIS ET METTRE EN FORME UN PROJET MOBILISATEUR¹

À l'unanimité, les membres du Conseil d'administration du Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIQ) ont déploré que l'Assemblée Nationale du Québec discrédite une personne qui a exprimé une opinion sur la place publique. En régime parlementaire démocratique, il n'appartient pas à une assemblée de parlementaires de se transformer en tribunal public. Il existe des instances appropriées pour juger du caractère litigieux des propos tenus par des citoyens et les parlementaires ont la responsabilité de le signaler comme ils ont la responsabilité d'assurer le respect des droits individuels.

Ce point est fondamental. La tolérance ou le respect de la diversité ne saurait découler d'un matraquage des droits individuels, notamment celui de la liberté d'expression et des règles qui prévalent en la matière. À cet égard, la position du RIQ est claire. Elle fait partie de son manifeste. Banaliser, glorifier ou chercher à atténuer ce qu'a fait l'Assemblée nationale conduira seulement à masquer une brèche qui doit être colmatée. Le moment venu, les parlementaires devront ajuster leur tir en conséquence.

Nous leur demandons parce que nous savons tous qu'il y avait d'autres lieux pour disposer de l'affaire Michaud. Le chef de l'opposition, Jean Charest, l'a reconnu. Pour lui, il revenait aux instances du Parti Québécois de se charger de cette affaire. C'est aussi l'opinion de Gilles Duceppe, le chef du Bloc Québécois. D'autres organismes et d'autres personnes partagent cette idée. Alors, pourquoi cette unanimité s'est-elle manifestée avec autant de force et de verve ?

Le chef du Parti Québécois, Lucien Bouchard, a répondu à cette question. À son avis, il fallait éviter qu'on puisse penser que les parlementaires québécois entérinent les propos d'Yves Michaud. Est-ce un motif suffisant pour brimer les

droits de la personne? Nous ne le pensons pas. Il y a des valeurs et des règles qu'on ne saurait bafouer même si nos intentions sont louables. Dans le cas présent, il eut été plus approprié que le Premier ministre du Québec procède différemment pour faire valoir les valeurs qui l'animent.

Venons-en à ces valeurs car elles conduisent aussi à l'essentiel. Dans l'affaire Michaud, il y a des lectures différentes du peuple québécois. Pour les uns, ce peuple, qui est québécois, est culturellement défini et historiquement marqué en Amérique du Nord. Pour les autres, le peuple québécois comprend les résidants du Québec de toutes origines. Pour eux, il n'y a pas de citoyens juifs, de citoyens basques, de citoyens écossais ou autres au Québec. Il ne saurait y avoir que des citoyens québécois de diverses origines.

Au sein de mouvements nationalitaires à visée sécessionniste, ces deux lectures ne sauraient surprendre. La majorité des projets ayant comme objectif de créer un État souverain sont mis de l'avant par des membres d'une communauté nationale. Le projet souverainiste québécois s'est ainsi constitué dans la foulée de la Révolution tranquille. Héritier de l'histoire et inscrit au sein d'une démarche privilégiant la démocratie, il est arrivé à un tournant majeur : être le projet des francophones auxquels les immigrants et leurs descendants sont invités à s'associer ou devenir le projet des Québécois et des Québécoises toutes origines confondues.

Dans les années 1970, alors que les souverainistes revendiquaient de refaire le Canada, la première approche faisait sens car ses visées étaient autonomistes et ses ambitions, nullement celles de faire du Québec un État indépendant membre des Nations unies. Aujourd'hui, c'est différent. Les Québécois toutes origines confondues optent à plus de 50% pour l'indépendance du Québec plutôt que de demeurer une province comme les autres. Le sondage Sondagem pour le compte de la Société nationale des Québécois de la Capitale (SNQC) l'a clairement révélé. Il a aussi révélé que ce sont les personnes âgées entre 18 et 55 ans qui préconisent cette voie. Il est important de souligner que ces personnes ont été socialisées dans le cadre de la Révolution tranquille et ont des Québécois une conception différente des générations antérieures.

Choisir de créer un pays dans un univers pluriel, ce qu'est le Québec, implique aussi de faire la promotion d'une nation politique inclusive qui met de l'avant des valeurs en ce sens. C'est ce que fait le RIQ, convaincu qu'il est que l'idée de nation politique rejoint la grande majorité des Québécois sans pour autant brimer les expressions culturelles ni mettre au rebut les albums de famille qui ont servi d'assises aux ancrages identitaires antérieurs. S'il le fait, c'est que ses membres sont convaincus de l'importance de ce bond qualitatif pour accéder au statut d'État indépendant présent et ouvert au monde.

En 1996, le Parti québécois a choisi de s'aligner dans cette direction en définissant le peuple québécois comme étant constitué de l'ensemble des résidants du Québec. Il n'a toutefois pas ajusté le reste de son programme en conséquence. À son congrès de mai 2000, il ne s'y est pas appliqué. Il a plutôt cherché à minimiser le débat sur la langue et à renforcer sa vision partenariste même s'il savait que celle-ci ne recevrait aucun écho de la part du Canada.

Une triple ambiguïté s'est alors incrustée. L'affaire Michaud en met deux à nu : la langue et l'idée d'une nation culturellement définie. Et si cette affaire a tant d'écho, c'est que ces trois points n'ont pas été clarifiés correctement. Pour le RIQ, la seule façon de le faire consiste à mettre en forme le projet de pays que veulent les Québécois en accordant une attention : 1) à la présence du Québec au sein de l'ALÉNA, sur la scène internationale et dans tous les organismes internationaux auxquels il voudra s'associer ; 2) aux éléments constitutifs de la nation politique québécoise ; et 3) au français comme langue publique et commune du Québec. Ce sont là d'autres points essentiels.

C'est dans cet esprit que le RIQ entend faire la promotion de l'indépendance du Québec. Le RIQ n'est pas un parti politique et n'entend pas le devenir. Il se veut uniquement un rassembleur et un promoteur. Devant la crise qui risque de secouer le mouvement indépendantiste, il lui importait de mettre en relief certains points susceptibles de conduire à un dénouement créateur. Le Québec ne saurait se faire en lisant le futur dans un rétroviseur. Il se construira lorsque nous commencerons à travailler ensemble avec le futur comme cible, mais une cible qui a le monde comme horizon. Il importe de s'activer dans cette direction. Si on le fait, il n'y aura plus d'affaire Michaud.

MARCEL LEFEBVRE²,
MARTIN PELLETIER³,
ET CLAUDE BARITEAU⁴

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Ce texte est paru dans *Le Devoir* du 28 décembre 2000.
2. Président du Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIQ)
3. Vice-président du RIQ
4. Membre du Conseil d'administration du RIQ

Errata :

Dans notre dernier numéro, le nom d'Alfred Dubuc ne devait pas figurer à coté de celui de Frank Cunningham à titre d'auteur de l'article, à la page 153 ni à la table des matières. Par ailleurs, à la page 245 l'adresse web de notre site était incorrecte. Il aurait fallu lire : www.er.uqam.ca/nobel/bhp2000